

Sujet : [INTERNET] EP projet éolien Communes de CHAMBON et PUYRAVAULT

De : Yvon Foucaud <idronydf@orange.fr>

Date : 30/04/2019 12:20

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, michel.broncard@orange.fr, michel.gillard1@orange.fr, c.legourd@wanadoo.fr, remy.penigaud@gmail.com

Madame BEGUE,

Vous trouverez ci joint ma contribution concernant le projet en enquête publique sur l'implantation de 12 éoliennes sur le territoire des communes de Chambon et Pyuravault.

Merci de faire le nécessaire sur le site de la préfecture- 17-et la transmission au commissaire enquêteur.

Salutations

YVON FOUCAUD

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

— Pièces jointes : —

Synthèse des observations et remarques fondamentales qui caractérisent
l'Avis Défavorable du projet éolien de Chambon et Puyravault.doc

30 octets

Synthèse des 09 Remarques fondamentales qui caractérisent l'AVIS DEFAVORABLE que je demande de donner au projet d'implantation du parc éolien (12 machines) sur CHAMBON ET PUYRAVAULT 17

1-La justification socio économique du projet n'est pas présentée dans le dossier soumis en enquête publique or nous ne connaissons pas le prix du KWH produit dont le montant est généralement 4 fois celui de L'EDF...C'est le consommateur qui paiera au regard de la **CSPE**(Contribution au Service Public de l'Electricité qui était de 8 Milliards d'euros en 2017) nous savons simplement que le taux de marche des éoliennes sera de 30% sur les 13 machines- Projet économiquement non rentable !

2-Le projet "**bafoue**" les grands principes du droit à l'environnement, du code de l'environnement, pas de bilan de concertation ni d'association des habitants de Chambon et Puyravault à la définition du projet. Refus du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique d'organiser au début de celle-ci une réunion publique et d'échanges avec la population des communes concernées, ce qui constitue une faute grave du commissaire enquêteur dont il aura à justifier son refus dans son rapport, devant Monsieur le Préfet ;

3-Le projet est particulièrement mauvais pour la santé des habitants des deux communes avec des nuisances acoustiques en émergence hors limites stroboscopiques, le cadre de vie/stress)... il est désastreux pour la faune, la flore, la biodiversité liée à la rupture des continuités écologiques, avec le triple barrage que forment les dispositions géographiques des 13 éoliennes !

4-Le projet modifie la structure organisée des villages, déprécie fortement la valeur du patrimoine bâti et il est dangereux au regard des statistiques fournies dans l'étude de dangers pour les habitants, les promeneurs, via les chutes potentielles des blocs de glace, la rupture des pales, les effondrements des mâts, les incendies ;

5-Le projet affecte gravement l'économie locale , Régionale liée à l'importance du tourisme dans les villages de la région aux portes de la côte atlantique, de La Rochelle, des îles, Rochefort/Mer, Royan...

6-Le projet crée les conditions d'une rupture sociale inévitable entre ceux qui tireraient profit des "**généreux**" investisseurs et les autres qui subiraient les "**écrasantes machines 24h/24h**"...l'étude d'impact ne prend pas en compte cette condition humaine dans notre société fragmentée, fragilisée par des événements qui durent...et pourtant, les statistiques en Poitou -Charente étaient faciles à réaliser vu le nombre important de parcs éoliens en place !

7-Le projet situé dans la plaine de l'Aunis et des marais est identifié sur la carte des vents en France avec 3 à 5m/sec , soit 10 km/h, et de façon épisodique 10 à 15 m/sec- soit 54 km/h, ce qui ne permet pas aux éoliennes de fonctionner à plus de 30% du temps ce qui rend ce projet inutile au regard des investissements lourds et sans effet sur les rejets du CO²...

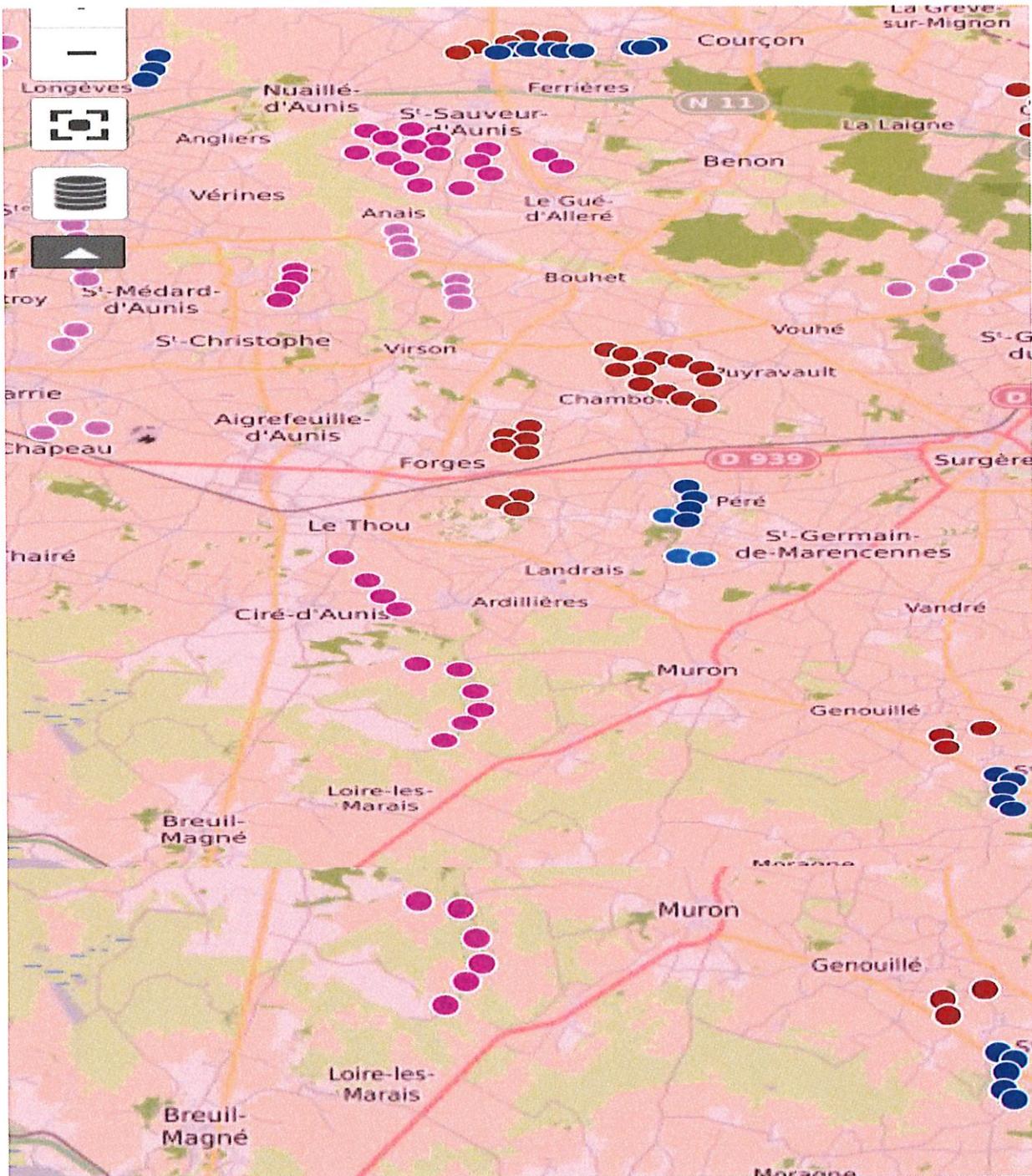
Sans doute serait il plus intéressant d'examiner la situation au regard du climat avec les effets des HFC (Hydrofluorocarbures) gaz destructeur de la couche d'ozone utilisés dans tous les systèmes de réfrigération et de climatiseurs depuis son adoption en 1987 selon le protocole de Montréal en remplacement de CFC (Chlorofluorocarbures)...

8-Le projet des éoliennes repose sur les méfaits de l'idéologie en politique énergétique qui , de façon paradoxale au regard de son type de fonctionnement intermittent, crée les conditions de rejets plus importants de CO² dans l'atmosphère par l'appoint obligatoire des centrales thermiques...ce qui n'est pas le but recherché pour le réchauffement climatique (l'Allemagne avec ses nombreux parcs éoliens produit aujourd'hui, 10 fois plus de Gaz à Effet de Serre (GES) par KWh que la France) ;

9-Le projet -Un de plus- en Charente Maritime qui n'a pas de justification !

10-L'excès nuit

Voir carte ci-après



Document à intégrer avant le 3 mai 2019 au registre d'enquête à la mairie de Chambon dans le projet d'implantation d'un parc éolien de 12 machines sur les communes de Chambon et Puyravault déposée par LA SOCIETE FERME EOLIENNE DE CHAMBON PUYRAVAULT AU REGARD DE L'Enquête publique ICPE l'Arrêté Préfectoral du 15/02/2019.

Yvon FOUCAUD le 30 avril 2019